

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES HAUTES-VOSGES**  
**12 bis, rue du Général Humbert**  
**88200 REMIREMONT**  
**Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU Jeudi 5 janvier 2012**

Le Conseil Communautaire de la Porte des Hautes Vosges s'est réuni à la Salle du Conseil municipal de la Commune de Remiremont, le jeudi 5 janvier 2012 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DIDIER.

Présents: M. Michel DEMANGE – Mme Michèle ASNARD – M. René POIRSON – M. Bernard DEFRANOUX – M. Daniel LALLEMANT – M. Marcel MICHEL — M. Maurice ROCKLIN – M. Jérémy CHATTON – Mme Catherine MATHIEU – M. Luc MOUGEL – M. Jean-Benoît TISSERAND – Mme Michelle TISSERANT – M. René ROUSSEL – M. Yves VALUSEK – Mme Nadine BERGUER – M. Yves LE ROUX – Mme Denise PETITJEAN – Mme Christiane THIRIAT - M. Didier VALENTIN – Mme Annie MONTESINOS – Mme Elise L'HUILLIER – M. Gabriel PIRON – M. Daniel VINCENT – M. Martial MANGE – M. Pierre VALDENAIRE.

Secrétaire : **Monsieur Jérémy CHATTON**

Absents excusés :

Madame Claudine DAVAL remplacée par Monsieur Yves VALUSEK  
Madame Laurette JACQUEL remplacée par Madame Nadine BERGUER  
Monsieur Georges HERREYE remplacé par Monsieur Didier VALENTIN  
Madame Michelle COPPE-GOTTI remplacée par Monsieur Pierre VALDENAIRE

**Ordre du jour** :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si des observations sont formulées sur l'ordre du jour de la présente séance.  
Aucune remarque n'est formulée.

En préalable à l'ouverture de séance, Monsieur le Président présente ses vœux de bonne année 2012.

**01. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**  
**Position des Délégués Communautaires**

Monsieur le Président précise aux Délégués Communautaires que cette 1<sup>ère</sup> séance a été souhaitée non seulement par notre Bureau, mais aussi par les Bureaux des deux Communautés de Communes : la Porte des Hautes et la Vallée de la Cleurie, suite à la rencontre inter-bureaux de mardi dernier.

En effet, en sa qualité de membre de la CDCI, Monsieur le Président a informé le Bureau de la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale suite aux décisions prises par la CDCI lors de son ultime réunion du 23 Décembre dernier.

Il rappelle que notre Communauté de Communes, lors de sa réunion du 5 Juillet dernier, a validé la proposition de créer un nouveau territoire intégrant la CC de la Vallée de la Cleurie.

Or, la CC de la Vallée de la Cleurie ne veut pas créer une nouvelle communauté de communes avec celle des Vallons du Bouchot et du Rupt (Vagney) mais souhaite intégrer un nouveau territoire regroupant nos deux communautés de communes et la commune d'Eloyes.

Monsieur le Président précise qu'il n'est pas question, aujourd'hui, d'approuver ou de désapprouver le schéma départemental de coopération intercommunale.

Monsieur le Président signale, en qualité de Membre de la CDCI, qu'il a déposé 3 amendements au nom de la Commune de Saint-Amé et de la CC de la Vallée de la Cleurie, pour :

- le rattachement de la Vallée de la Cleurie à la Porte des Hautes Vosges, les Vallons du Bouchot et du Rupt restant seuls,
- le rattachement de la Vallée de la Cleurie à la Porte des Hautes Vosges, les Vallons du Bouchot et du Rupt se rattachant à la Haute Moselotte,
- la Commune de Saint-Amé se détache de la Vallée de la Cleurie pour intégrer la Porte des Hautes Vosges, les autres communes de la Vallée de la Cleurie intégrant les Vallons du Bouchot et du Rupt

Ces 3 amendements ont été rejetés.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du résumé de la situation, pouvant faire l'objet de la délibération du Conseil Communautaire :

« La Loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 prévoit l'élaboration, dans chaque département, d'un schéma départemental de la coopération intercommunale qui devra être adopté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) **au plus tard le 31 décembre 2011.**

Pour ce qui concerne notre Communauté de Communes, le projet de schéma propose que la Commune d'Eloyes soit ajoutée au périmètre actuel.

Le **5 Juillet dernier**, le Conseil Communautaire a :

- Non seulement émis un avis favorable au rattachement de la commune d'Eloyes au périmètre actuel de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges,
- Mais a également émis un avis favorable au rapprochement de notre Communauté de Communes à celle de la Vallée de la Cleurie, créant ainsi un territoire pertinent, avec de nouveaux projets cohérents, correspondant au bassin de vie des populations concernées.

Pour ce qui concerne la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie, le projet de schéma propose une fusion avec la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt.

Son Conseil Communautaire, lors de sa séance du **19 juillet 2011**, a émis un avis défavorable au projet mais a souhaité poursuivre la réflexion avec la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt en réalisant au plus tôt des simulations fiscales et financières pour effectuer un choix définitif avant le 31 décembre 2011.

Les Conseils Municipaux de La Forge, Cleurie, Le Syndicat et Saint-Amé ont délibéré dans ce sens également.

Toutefois après quelques mois de travail en commun entre les deux Communautés de communes, il s'avère que ce rapprochement ne semble ni cohérent sur le bassin de vie, ni pertinent sur une évolution à long terme du territoire.

C'est pourquoi, après rencontres et discussions engagées entre les Elus des deux communautés de Communes de la Porte des Hautes Vosges et de la Vallée de la Cleurie, des amendements, proposant une fusion de ces Communautés de Communes, ont été présentés à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le **23 Décembre 2011.**

#### **Un même bassin de vie**

En effet, les habitants des quatre communes : Cleurie, La Forge, Saint-Amé et Le Syndicat, constituant la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie se dirigent essentiellement vers Remiremont, pour sa forte attractivité en matière :

- d'emploi : le bassin de Remiremont est un pôle d'emploi très attractif grâce au centre hospitalier, aux grandes surfaces, aux zones industrielles de Saint-Nabord et Eloyes. 43% des emplois offerts sur notre territoire communautaire sont pourvus par des personnes résidant hors de la CCPHV
- d'Administrations et services : plusieurs familles ont choisi de faire garder leur enfants à la crèche intercommunale
- de santé : Centre Hospitalier et service de soins à domicile
- d'éducation : Collèges « Charlet » et « le Tertre », Lycées « André Malraux » et « Camille Claudel » collège et lycée privés « Saint-Joseph et Jeanne d'Arc »
- de commerces
- de culture et loisirs : de nombreux habitants fréquentent la médiathèque intercommunale, le cinéma, et toutes les écoles utilisent le centre aquatique.

**Géographiquement et historiquement** nos deux Communautés de Communes sont liées :

Les Communes de Saint-Amé et du Syndicat sont limitrophes avec la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges.

SAINT-AME, SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT, CLEURIE, LA FORGE et ELOYES ont d'ailleurs en commun le Massif du Fossard, classé en zone « Natura 2000 », pour lequel un plan d'aménagement est en cours d'élaboration.

Les quatre communes composant la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie font toutes partie du Canton de Remiremont.

Historiquement, SAINT-NABORD, SAINT-ETIENNE, CELLES, SAINT-AME, REMIREMONT, CLEURIE et LA FORGE faisaient partie du Ban de Moulin. De notre histoire commune, subsiste encore aujourd'hui un patrimoine historique : Le Saint-Mont, le Pont des Fées, la Pierre Kerlinkin, Saint-Arnould et Sainte-Sabine.

Malgré la pertinence de cette proposition qui assurerait un déploiement cohérent des services aux habitants sur l'ensemble du périmètre d'une nouvelle Communauté de Communes, les amendements déposés ont été rejetés par la CDCI le 23 Décembre 2011.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se positionner, une nouvelle fois, sur le schéma départemental de coopération intercommunale, et de déterminer ensemble l'action à mener pour faire entendre la voix des élus concernés, mais aussi des populations. »

A l'issue des débats,

Les membres du Conseil Communautaire seront invités à :

- REAFFIRMER leur volonté de créer un territoire regroupant la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie, la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges, la commune d'Eloyes ;
- NE PAS S'OPPOSER à élargir ce territoire à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt si elle le souhaite.
- SOLLICITER une rencontre des élus avec Madame la Préfète des Vosges afin de lui exposer la cohérence de ce regroupement. »

Puis, Monsieur le Président ouvre les débats :

Monsieur ROCKLIN demande pourquoi les amendements ont été rejetés

Monsieur le Président répond qu'il s'agit du vote des Elus, Membres de la CDCI. Ce vote arrivait certainement trop tard, d'autre part l'amendement a été combattu par le Maire de Cornimont, porte-parole de Mme le Maire de Vagney, mais aussi en fonction d'affinités personnelles, d'historiques, d'intérêts personnels et politiques.

Les Vallons du Bouchot et du Rupt souhaitent une fusion avec la Vallée de la Cleurie pour élargir le potentiel fiscal.

La Haute Moselotte ne veut pas des Vallons du Bouchot et du Rupt, bien que la commune de Saulxures-sur-Moselle ait pris une délibération pour un regroupement avec les Vallons du Bouchot et du Rupt, tout comme la commune de Thiefosse.

Monsieur ROCKLIN demande si les Vallons du Bouchot et du Rupt peuvent rester seuls

Monsieur le Président précise que l'esprit de la loi de réforme des collectivités territoriales est de réduire le nombre de communautés de communes.

Monsieur VINCENT signale qu'en juillet, l'intégration des Vallons du Bouchot et du Rupt n'avait pas été évoquée et demande qui a décidé de cette proposition.

Monsieur le Président indique que cette proposition émane de l'ensemble des Membres du Bureau

Monsieur POIRSON précise que le Président de la CC de la Vallée de la Cleurie préférerait, auparavant, rejoindre la CC de Gérardmer. Il rappelle qu'en 2004, toutes les communes ont travaillé sur le projet d'une grosse intercommunalité, mais 2 communautés de communes se sont finalement créées : la Vallée de la Cleurie et les Vallons du Bouchot et du Rupt.

Monsieur POIRSON estime qu'il n'y a rien d'extraordinaire que les 3 communautés de communes fusionnent.

Monsieur le Président souhaite que notre Communauté de Communes réaffirme sa volonté de travailler en commun avec la Vallée de la Cleurie et propose l'intégration des Vallons du bouchot et du Rupt., si celle-ci le souhaite, proposition qui sera soumise à votre approbation.

Il signale également que la CDI, lors de sa réunion du 17 Mai 2006, avait déjà proposé la fusion des 3 Communautés de Communes. Cette fusion aurait donc pu s'effectuer depuis quelques années déjà.

Monsieur PIRON demande si, suite aux avis émis par la CDCI, Madame la Préfète a laissé la porte ouverte ou si nos démarches sont peine perdue.

Monsieur le Président précise que l'arrêté préfectoral approuvant le schéma départemental de coopération intercommunale devait être pris avant le 31 Décembre 2011.

Du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 1<sup>er</sup> Juin 2013 : le schéma est mis en œuvre après accord de la moitié des organes délibérants, représentant la moitié de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus importante si elle représente au moins le 1/3 de la population totale qui dispose donc d'un pouvoir de blocage.

A défaut d'accord, le Préfet peut passer outre l'avis des communes, après avis de la CDCI. Nous devons donc convaincre Madame la Préfète ou la CDCI de présenter un nouvel amendement.

Monsieur ROCKLIN considère qu'il faut rester cohérent si nous souhaitons agrandir le périmètre de la Communauté de Communes. Si la Porte des Hautes Vosges souhaite fusionner avec la Vallée de la Cleurie, les Vallons du Bouchot et du Rupt doivent également fusionner avec nous.

Une autre solution existe : la Vallée de la Cleurie fusionne avec la Porte des Hautes Vosges et les Vallons du Bouchot et du Rupt fusionnent avec la Haute Moselotte.

Monsieur le Président constate que plus de temps aurait été nécessaire pour dialoguer avec les Communes de la Haute Moselotte.

Monsieur MOUGEL s'interroge sur le risque de rupture en fonction du résultat des élections présidentielles du mois d'avril.

Monsieur le Président avoue une totale incertitude.

Madame MATHIEU demande quelle serait la population totale d'une nouvelle communauté de communes en cas de fusion des 3 existantes.

Monsieur le Président lui répond 35 000 habitants.

Monsieur TISSERANT exprime sa satisfaction de savoir que la commune d'Eloyes rejoindra notre Communauté de Communes.

Monsieur TISSERANT estime que les Vallons du Bouchot et du Rupt ne pourront rester seuls, car le regroupement des intercommunalités est un des grands principes de la Loi de réforme.

Il souhaite la constitution de deux grandes communautés : l'une autour de Remiremont, l'autre autour de Cornimont-Saulxures (incluant les Vallons du bouchot et du Rupt).

Monsieur le Président précise qu'il s'agit des cantons.

Madame MONTESINOS pense qu'il faut réfléchir à une cohérence de bassins de vie. Pour ce qui concerne la Vallée de la Cleurie, son rapprochement avec la Porte des Hautes Vosges est logique. Pour ce qui concerne les Vallons du Bouchot et du Rupt, sa situation est plus ambiguë. Elle estime en effet qu'un rapprochement avec la Haute Moselotte serait plus approprié.

Monsieur le Président souligne la position stratégique de Vagney mais les habitants des Vallons du bouchot et du Rupt descendent vers Remiremont.

Dans l'immédiat, la Porte des Hautes Vosges est appelée à émettre une proposition qui engage l'avenir d'une population, à moyen et long terme.

Monsieur DEFRANOUX estime que les Vallons du Bouchot et du Rupt ne font pas partie du même bassin de vie de la Porte des Hautes Vosges, mais dans un avenir plus lointain, il n'y aurait rien d'illogique à un rapprochement.

Monsieur VINCENT signale qu'aucune personne des Vallons du Bouchots et du Rupt ne s'est exprimée.

Monsieur le Président souligne que ce soir, la Porte des Hautes Vosges confirme sa position prise lors du Conseil Communautaire du 5 Juillet dernier. La Vallée de Cleurie joue son avenir. Si les Vallons du Bouchot et du Rupt le souhaitent, des discussions peuvent être engagées.

En effet, si les Vallons du Bouchot et du Rupt ne peuvent rester seuls, et si la Haute Moselle refuse une fusion, il serait logique que ceux-ci fusionnent avec les deux autres intercommunalités.

Monsieur POIRSON précise que du point de vue géographique, la Commune de Vagney se situe à la poignée d'un éventail, celui de la Moselotte, l'autre poignée d'éventail étant Remiremont.

Il convient donc de trouver un compromis car tous les habitants finiront par descendre sur le bassin de vie de Remiremont.

Monsieur le Président indique que la logique de vallée doit être mise en avant.

Monsieur ROCKLIN estime nécessaire la fusion avec les Vallons du Bouchot et du Rupt

Monsieur MOUGEL signale qu'auparavant, les communes de ROCHESSON et GERBAMONT, incluent dans les Vallons du Bouchot et du Rupt, partaient vers la Haute Moselotte. Maintenant, les habitants viennent vers Remiremont.

Madame ASNARD est surprise de l'engouement de la Vallée de Cleurie à rejoindre la Porte des Hautes Vosges, mais regrette que Monsieur le Président s'y soit rendu seul pour présenter notre Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'est pas allé à la Vallée de la Cleurie en qualité de Président de la Porte des Hautes Vosges mais en sa qualité de membre de la CDCI afin de leur en expliquer le fonctionnement. En effet, la Vallée de la Cleurie était persuadée pouvoir rester seule.

Monsieur POIRSON estime que le moment est venu de prendre contact avec les Vallons du Bouchot et du Rupt.

Monsieur le Président répond que des contacts sont inutiles car ils sont bien informés du fonctionnement de la CDCI.

Madame ASNARD signale qu'elle a entendu des propos de la Vallée de la Cleurie précisant qu'elle ne voulait pas payer.

Monsieur le Président répond que cette réflexion est logique puisque la Vallée de la Cleurie ne fait pas partie du même bassin de vie que les Vallons du Bouchot et du Rupt.

Monsieur le Président rappelle que ce soir et en accord avec la Vallée de la Cleurie, des propositions seront formulées par le Conseil Communautaire. Si Madame la Préfète ne s'y oppose pas, Monsieur le Président est prêt à organiser des réunions avec les Vallons du Bouchot et du Rupt.

Monsieur POIRSON signale que la population de la Vallée de la Cleurie a peur des investissements engagés par les Vallons du Bouchot et du Rupt.

Madame ASNARD estime que les considérations financières prévalent sur les considérations géographiques.

Monsieur ROCKLIN affirme que si la Communauté de Communes veut grossir, il vaut s'en donner les moyens. Si les Vallons du Bouchot et du Rupt ne veulent pas venir, la Vallée de la Cleurie ne pourra pas rejoindre la Porte des Hautes Vosges.

Il affirme également qu'il est dans l'intérêt de la Porte des Hautes Vosges de fusionner, pour se donner les moyens d'investir.

Monsieur le Président souligne que c'est dans l'esprit de la Loi.

Monsieur LALLEMANT évoque la situation des Vosges Méridionales qui restent seules.

Monsieur ROCKLIN estime qu'il serait sage de créer une communauté de communes par canton.

Monsieur le Président est d'accord sur le principe, mais il n'y aurait pas de cohérence territoriale.

Monsieur POIRSON indique que la question des compétences devra être ensuite abordée.

Monsieur le Président précise qu'au préalable, le schéma départemental doit être modifié.

Monsieur le Président propose d'organiser des réunions « inter – bureau »

Le débat étant clos, Monsieur le Président invite les Membres du Conseil Communautaire à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

REAFFIRME sa volonté de créer un territoire regroupant la Communauté de Communes de la Vallée de la Cleurie, la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges, la commune d'Eloyes ;

NE S'OPPOSE pas à élargir ce territoire à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt si elle le souhaite.

SOLLICITE une rencontre des élus avec Madame la Préfète des Vosges afin de lui exposer la cohérence de ce regroupement.

**La séance est levée à 21 h 45**

**Le Président**

**Jean-Paul DIDIER**